

Synthèse des dispositifs Haut-de-France

PRÉPARATION DE L'ENTRÉE EN APPRENTISSAGE

DÉFINIR
LE PROJET
PROFESSIONNEL ▶ PLATEFORME
PRÉPARATOIRE
À L'ALTERNANCE 595
heures

TROUVER
UN EMPLOYEUR
OU UN CFA ▶ 3 APH
PRESTATION 1 20
heures

SÉCURISATION DU PARCOURS

APPUYER
LE DÉMARRAGE
DU CONTRAT ▶ 3 APH
PRESTATION 2 15
heures

AIDER
PENDANT
LE CONTRAT ▶ 3 APH
PRESTATION 3 8
heures

COMPENSATION DU HANDICAP

COMPENSATION
PÉDAGOGIQUE ▶ PAPICATH 100
heures

COMPENSATION
MATÉRIELLE ▶ FEAH

Professionnels

L'AGEFIPH HAUTS-DE-FRANCE
VOUS ACCOMPAGNE



DES QUESTIONS ?

Pour en savoir plus sur les accompagnements
et les aides que vous propose l'Agefiph Hauts-de-France,
contactez-nous

E-mail : hauts-de-France@agefiph.asso.fr

Espace régional : www.agefiph.fr/hauts-de-france

HANDICAP, APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE : UNE CHANCE POUR TOUS, UN AVENIR POUR CHACUN, POUR FORMER, QUALIFIER ET RECRUTER

L'alternance permet de lutter contre la difficulté à recruter
des personnes handicapées qualifiées dans certains
secteurs d'activité. Grâce aux contrats d'apprentissage
et de professionnalisation, les entreprises forment des
salariés dont les compétences répondent directement à
leurs besoins. Les collaborateurs handicapés sont portés
par une réelle volonté de s'insérer et ont le souhait de
rester dans l'entreprise qui les a formés. Leur présence a
des effets positifs sur le collectif de travail :
tuteurs et maîtres d'apprentissage sont valorisés,
la solidarité se développe dans l'équipe et le regard porté
sur le handicap change.

Handicap, apprentissage et alternance

Une chance pour tous,
un avenir pour chacun

LES DISPOSITIFS HAUTS-DE-FRANCE POUR
ACCOMPAGNER L'ALTERNANT, L'ENTREPRISE
ET LE CENTRE DE FORMATION TOUT AU LONG
DU PARCOURS



© Direction de la communication de l'Agefiph – Juin 2019 – Photographie : Xavier Renauld – Egevevefe

Handicap,
apprentissage
et alternance

UNE CHANCE
POUR TOUS
UN AVENIR
POUR CHACUN

Sécuriser le recrutement

● PLATEFORMES PRÉPARATOIRES

PRÉPARER LE BÉNÉFICIAIRE À L'APPRENTISSAGE ET CONFIRMER SON PROJET PROFESSIONNEL

Démarche collective de formation permettant à tout futur alternant en situation de handicap (jeunes scolarisés ou demandeurs d'emploi) de tester le principe de l'alternance par des stages en entreprises et de confirmer son projet professionnel.

● 3APH

PRESTATION 1 DU 3APH : CONFIRMER SON PROJET PROFESSIONNEL

Accompagnement individuel ayant pour objet de valider le projet professionnel en appréciant les potentialités et restrictions de la personne et de l'accompagner dans sa recherche d'entreprise.

Sécuriser le parcours

● 3APH

PRESTATION 2 DU 3APH : ACCOMPAGNER LE BÉNÉFICIAIRE À LA SIGNATURE ET AU DÉMARRAGE DU CONTRAT

Accompagnement individuel ayant pour objet le suivi pendant les trois premiers mois du contrat pour faciliter les relations à l'entreprise et la mise en place des accompagnements nécessaires.

PRESTATION 3 DU 3APH : ASSURER LE BON DÉROULEMENT DU CONTRAT EN ALTERNANCE

Accompagnement individuel permettant d'accompagner l'alternant et l'entreprise pour s'assurer du bon déroulement du contrat et favoriser les étapes de transition pendant et en fin de contrat, y compris en cas de rupture de celui-ci.

Ces dispositifs viennent en complément des CFA spécifiques financés par la Région (CFA Relais et CFA Spécialisé).

Compenser le handicap

● PAPICATH

COMPENSATION PÉDAGOGIQUE DU HANDICAP

Accompagnement et financement du CFA ou de l'organisme de formation de l'adaptation de la pédagogie en fonction du handicap.

● FEAH

COMPENSATION MATÉRIELLE DU HANDICAP EN CFA (ET ORGANISME DE FORMATION À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019)

Accompagnement et financement des aménagements du poste de travail de l'alternant en CFA et organisme de formation

● PAS, EPAAST, AST

COMPENSATION DU HANDICAP EN ENTREPRISE

Accompagnement et financement des aménagements du poste de travail de l'alternant en entreprise, aide technique, aide humaine...



LA FORMATION
DE L'ALTERNANT
EST ADAPTÉE
AU BESOIN DE
L'EMPLOYEUR



UN DISPOSITIF
PLUS SIMPLE,
PLUS SÉCURISÉ,
MIEUX FINANCÉ



UN CONTRAT
DE TRAVAIL
EN CDD
OU EN CDI

+16

DEUX CONTRATS
ACCESSIBLES
DÈS 16 ANS ET
QUEL QUE SOIT L'ÂGE
DE L'ALTERNANT